



Chèques Vacances

Les dispositions prises dans l'accord NAO 2011 que nous avons signé a permis une augmentation importante du nombre de bénéficiaire aux chèques vacances entreprise, en voici les résultats.

ZONE	SITE	Total Bénéficiaires 2010	Total Bénéficiaires 2011	Augmentation Bénéficiaires
NORD	CRD DUNKERQUE	29	37	28%
	COMMERCIAL LILLE	49	71	45%
CLAMART	USINE CLAMART	50	60	20%
	CTN	17	22	29%
	BLANC MESNIL	2	2	0%
	COMMERCIAL PARIS	25	58	132%
SUD	USINE MARSEILLE	72	105	46%
	COMMERCIAL MARSEILLE	28	54	93%
SUD OUEST	USINE TOULOUSE	17	44	159%
	COMMERCIAL BORDEAUX	44	68	55%
SIEGE		17	26	53%
USINE GRIGNY		37	90	143%
RHONE ALPES AUVERGNE		44	77	75%
EST		30	54	80%
OUEST		48	70	46%
Total		509	838	65%



Cadeaux d'ancienneté et Médaille du Travail

Si vous avez 20, 30, 35 ou 40 ans d'activité professionnelle n'oubliez pas de faire la demande de médaille d'honneur du travail auprès de votre mairie. Afin de bénéficier au maximum du montant lié au cadeau d'ancienneté que verse l'entreprise. Il est tenu compte de la totalité de l'ancienneté professionnelle quelque soit le nombre d'employeurs. Nous tenons à votre disposition le document à remplir.

Ancienneté	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans
Valeur Brute du cadeaux d'ancienneté	200 €	250 €	300 €	600 €	900 €	1200 €	1500 €	2000 €



Congés Exeptionnels

Les couples qui se pacsent, bénéficient des avantages liés au mariage concernant notamment l'attribution des 5 jours de congés pour événement familiale.

N°1, Le 05 avril 2011

Gardons le Contact :
FOCOCACOLA@GMAIL.COM

Notre Blog
FO.COCACOLA.OVER-BLOG.COM